

JOURNAL **DES** COMMUNES



Actualités Environnement, mobilité

EcoJardin : la barre des 400 sites est franchie

18 février 2019

Parcs de centre-ville, cimetières, terrains de camping ou camps de vacances, plus de 400 espaces verts répartis sur tout le territoire sont désormais labellisés ÉcoJardin. Trente-trois nouveaux sites se sont vu décerner ce label octroyé pour la première fois à un campus universitaire et à un centre hospitalier.

Créé en 2012 sous l'égide de Plante & Cité à l'initiative de neuf villes françaises, avec d'autres maîtres d'ouvrage dont des associations de responsables espaces verts (Hortis), d'ingénieurs (AITF) et techniciens territoriaux (ATTF), ainsi que du CNFPT, **ce label ÉcoJardin** décerné pour une durée de trois ans vise à encourager l'adoption de pratiques écologiques dans la gestion des espaces verts. "La barre des 400 sites labellisés a été franchie", précise Bruno Millienne, député des Yvelines et président de l'agence régionale de biodiversité en Île-de-France. Un autre élu, Patrice Château,

adjoint à l'environnement à la mairie de Dijon, gestionnaire de cimetières labellisés (auquel le référentiel ÉcoJardin consacre un volet), garde un œil sur cet indicateur d'adhésion qu'est le taux de renouvellement : "Il est très bon, de l'ordre de 95%. Depuis 2012 seuls 14 sites n'ont pas renouvelé le label."

Attrait et perspectives

Le renforcement des exigences, notamment sur le critère phytosanitaire bannissant depuis peu "tout produit ayant un quelconque classement", est donc loin d'avoir découragé. Au contraire, le label aimante d'autres gestionnaires. Un manuel du candidat a été publié, les grilles d'évaluation sont téléchargeables. **Il reste à mieux valoriser les sites labellisés : un nouveau site internet est prévu d'ici l'été.** Collectivités et entreprises représentent les trois quarts des labellisés. Persiste un défaut de jeunesse : elles sont majoritairement franciliennes. D'autres régions font néanmoins des percées. Un effet de levier est aussi constaté. Les entreprises entraînent dans leur sillage leurs donneurs d'ordre : "Entre elles et les collectivités, le référentiel apparaît comme un support technique favorisant un langage commun", observe-t-on chez ÉcoJardin.

Focus sur l'éco-campus

Parmi les nouveaux venus, trois profils font leur apparition : un siège social d'entreprise (Marcel-Villette, entreprise du paysage à Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine), le premier campus universitaire et **le premier centre hospitalier (La Chartreuse à Dijon)**. Les sites d'enseignement labellisés sont souvent des lycées horticoles ou agricoles. Si l'université Paris Descartes l'a obtenu pour sa station écologique de Fontainebleau, Paris-Nanterre est le tout premier campus labellisé ÉcoJardin. Sept jardiniers s'y activent en régie. Un zonage de plan de gestion différenciée y a été dressé, avec reporting à alimenter, et une feuille de route biodiversité validée en conseil d'administration. "En s'entourant de partenaires comme la Fredon, le campus a aussi inventorié sa faune et flore, sondé au préalable les usages et les perceptions des étudiants, et réduit ses déchets verts à faire évacuer et traiter grâce à la plateforme de compostage dont il s'est doté", indique Catherine Chaufray, chargée de mission à Paris-Nanterre. Un effort bien parti pour inspirer d'autres "éco-campus".